

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-24-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PANNEAUX-RÉCLAMES SOUS CERTAINES CONDITIONS

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR CE QUI SUIT SERA TENUE :

Lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2024, le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a adopté, par la résolution numéro 24-11-364, le projet de règlement numéro 32-24-41 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement révisé, afin de modifier les dispositions relatives aux panneaux-réclames sous certaines conditions. L'avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2024.

### RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de règlement numéro 32-24-41 a pour principal objet :

- D'autoriser, de façon exceptionnelle, l'implantation de panneaux-réclames sur un lot privé, sous réserve de la signature d'une entente avec la Ville et/ou d'une résolution.
- De remplacer le secteur d'implantation assujéti par l'aire d'affectation ainsi que le lot défini par la Ville pour le panneau-réclame.

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du projet de règlement numéro 32-24-41 est disponible au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : <https://www.mrcvr.ca/documentation/reglements-politiques/>.

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-24-41, se tiendra le **24 février 2025, à 18 h 30** au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE SEPTIÈME (7<sup>E</sup>) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER (02) DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).

(Signé)  
Evelyne D'Avignon  
Directrice générale et greffière-trésorière